

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 70 (1978)  
**Heft:** 10

**Artikel:** La lutte contre les risques professionnels : subvention américaine au système d'alerte de l'OIT  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385938>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La lutte contre les risques professionnels

## Subvention américaine au système d'alerte de l'OIT

Le ministère du travail des Etats-Unis vient de faire à l'Organisation internationale du travail une offre de subvention de 250 000 dollars, destinée à stimuler les échanges internationaux d'informations sur les risques professionnels.

Cette somme, offerte par l'Administration américaine pour la sécurité et l'hygiène professionnelles et le Bureau des affaires internationales du travail, sera utilisée par le BIT pour développer le système international d'alerte pour la sécurité et l'hygiène professionnelles. Le BIT procède en effet à la mise en place d'un réseau mondial d'alerte permettant à un pays quelconque de lui signaler la découverte d'un risque professionnel nouveau afin qu'il soit porté d'urgence à la connaissance des autres pays. Ainsi, immédiatement, des mesures pourront être prises dans le monde entier pour combattre les dangers menaçant la sécurité et la santé des travailleurs. La création d'un tel réseau avait été demandée en 1976 par la Conférence internationale du travail, dans une résolution faisant suite à une proposition américaine, au moment même où l'OIT lançait son Programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail.

Répondant au secrétaire d'Etat au travail des Etats-Unis, qui l'a informé de cette offre de subvention – dont les modalités seront définies dans les semaines à venir – M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, a indiqué: «C'est pour moi-même, en tant que directeur général, une source de grande satisfaction de voir le gouvernement américain témoigner de cette manière son soutien au travail concret de l'OIT, qui demeure ma préoccupation constante.» Cette subvention avait été l'un des points importants d'un entretien entre M. Ray Marshall, secrétaire d'Etat au travail, et M. Francis Blanchard, le 12 octobre dernier. Le secrétaire d'Etat au travail avait alors souligné que cette subvention montrait l'intérêt que les Etats-Unis continuent de porter au travail technique de l'Organisation internationale du travail, en dépit des événements qui ont provoqué la décision de retrait survenue l'année dernière.